

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 mars 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 mars 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
M. Bruno Côté (représentant Sayabec)
M. Denis Viel (représentant Causapsca)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : M. André Fournier (Causapsca)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement
M. Christian Gendron, Mallette inc.
M. Patrick Roy, coordonateur en sécurité civile
M. Dominic Théberge, mécanicien du service incendie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-034 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 14 mars 2018

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h45.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2018-035 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul, appuyée par M Paul Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 février 2018
4. Période de question de l'assistance
5. Vérification pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017
 - 5.1. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO
 - 5.2. Présentation des résultats financiers préliminaires de la MRC
6. Communication du service de développement
 - 6.1. Programme Mobilisation-Diversité (MIDI) - Dépôt
 - 6.2. Politiques familiales municipales – Budget 2019
 - 6.3. Projet Vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent
7. Communication du service d'incendie et d'organisation des secours
 - 7.1. Formation en sécurité civile
 - 7.2. Règlement N° 2017-12 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition du terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui – Modification
 - 7.3. Règlement N° 2018-02 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service - Avis de motion et projet de règlement
8. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 8.1. Règlement 2017-08 modifiant le SAR - Entrée en vigueur
 - 8.2. Appui à la MRC Vallée-de-La-Gatineau - Rinçage des embarcations
9. Renouvellement du bail du palais de justice avec la Société québécoise d'infrastructures
 - 9.1. Négociation en cours – État de la situation
 - 9.2. Remplacement du système de chauffage et regroupement des entrées électriques

- 9.2.1. Étude et recommandation de LGT
- 9.2.2. Règlement d'emprunt – Avis de motion
- 10. Programme RénoRégion – Augmentation de la valeur maximale d'un logement admissible
- 11. Proposition de la Chambre de Commerce – Plan de partenariat
- 12. Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia – Récupération des meubles et électroménagers
- 13. Rapport d'activité du trésorier en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*
- 14. Règlement no 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021 – Adoption
- 15. Mandat d'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle des sols et matériaux pour les travaux de voirie 2018
- 16. Correspondance
- 17. Période de questions de l'assistance
- 18. Autres sujets
 - 18.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 4 avril 2018 à 19h30
 - 18.2. Changement de la date de la rencontre de travail de juin 2018 (30 mai 2018)
 - 18.3. Banquet MRC 2019 – Choix de la municipalité hôte
 - 18.4. Projet « Cadets » de la Sûreté du Québec
 - 18.5. Dépôt de document – Projet spécial régional
- 19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2018

Résolution CM 2018-036 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 avec les corrections apportées. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

5.1 Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour les TNO

Monsieur Christian Gendron, vérificateur pour la firme Mallette inc., dépose et présente au conseil de la MRC les états financiers 2017 pour les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia.

5.2 Présentation des résultats financiers préliminaires de la MRC

Monsieur Christian Gendron, vérificateur pour la firme Mallette inc., dépose et présente au conseil de la MRC les états financiers préliminaires 2017 de la MRC de La Matapédia.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

6.1 Programme Mobilisation-Diversité (MIDI) – Dépôt

Résolution CM 2018-037 concernant la demande à l'appel de propositions à l'intention des organisations municipales et régionales et des organismes à but non lucratif – Programme *Mobilisation-Diversité*

- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté le 8 février 2017 un plan régional d'attractivité 2017-2020;
- Considérant qu'une des avenues pour freiner la baisse démographique est l'accueil et la rétention de personnes de minorités ethnoculturelles;
- Considérant que certaines entreprises matapédiennes ont de la difficulté à combler des postes et que la bonification des efforts pour accueillir des personnes de minorités ethnoculturelles pourrait contribuer à améliorer leur situation.
- Considérant que le programme *Mobilisation-Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion cadre avec le plan régional d'attractivité 2017-2020 ainsi qu'avec l'Écoterritoire habité de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'amours, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le but de bonifier notre soutien aux personnes immigrantes par une plus grande concertation;
2. d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement, à signer tous les documents relatifs à la demande;
3. de désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, comme signataire autorisée de l'entente éventuelle avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Adoptée.

6.2 Politiques familiales municipales – Budget 2019

Résolution CM 2018-038 concernant le budget prévisionnel 2019 pour les politiques familiales municipales

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de donner un accord de principe au budget prévisionnel 2019 requis pour coordonner la mise à jour des politiques familiales municipales (PFM) de huit municipalités et celle de la MRC de La Matapédia comme suit :

REVENUS	Budget 2019
Subvention PFM - MRC coordination	7 500 \$
Subvention PFM - Municipalités	20 000 \$
Contributions municipales	21 600 \$
Contribution FDT	18 200 \$
Contribution MRC	2 700 \$
Total	70 000 \$
DÉPENSES	
Salaire	46 228 \$
Contribution employeur	7 396 \$
Déplacement	2 800 \$
Frais de repas	100 \$
Frais de réunion	300 \$
Poste	2 800 \$
Fournitures de bureau	500 \$
Communications / publicités	5 500 \$
Impression et photocopies	3 700 \$
Divers (imprévus)	676 \$
Total	70 000 \$

Adoptée.

6.3 Projet « Vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent »

Résolution CM 2018-039 concernant le projet « Vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent »

Sur une proposition de M. Carol Poitras à l'effet que le conseil de la MRC de La Matapédia donne son appui au dépôt du projet « Vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent » au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et à une contribution financière de 10 000 \$ par année pour les trois prochaines années; cette proposition est appuyée par M. Georges Guénard. Un vote est demandé par M. Pierre D'Amours, dont le résultat est le suivant :

	Voix	population
Pour	9	4 324
Contre	8	11 114

Le double majorité n'étant pas atteinte, Mme Chantale Lavoie, préfet, exerce son droit de vote prépondérant et appuie la proposition.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'INCENDIE ET D'ORGANISATION DES SECOURS

7.1 Formation en sécurité civile

Résolution CM 2018-040 concernant l'acceptation de l'offre de services professionnels pour la formation des responsables municipaux de mission des plans d'intervention d'urgence en sécurité civile

Considérant que la préparation en matière de sécurité civile est une responsabilité municipale;

Considérant que les directeurs et directrices généraux des municipalités ont été avisés qu'une formation aurait lieu en début d'année 2018 et qu'une prévision budgétaire devait avoir été faite en conséquence par les municipalités;

Considérant des offres de services ont été demandées à des firmes spécialisées et que l'offre de Sécurité civile Landry Inc. est à moindre coût par personne que celle de la Croix-Rouge Canadienne.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'accepter l'offre de service de Sécurité civile Landry Inc. pour la formation offerte aux responsables municipaux de mission des plans d'intervention d'urgence en sécurité civile.

Adoptée.

7.2 Règlement N° 2017-12 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition du terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui – Modification

Résolution CM 2018-041 concernant une modification au règlement 2017-12 relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu de modifier l'article 2 du règlement numéro 2017-12 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui, en remplaçant le premier alinéa par ce qui suit:

Le conseil de la MRC de La Matapédia est autorisé à faire l'acquisition du terrain projeté pour la localisation de la caserne incendie soit les lots 3 429 430 Ptie et 6 102 742 Ptie, cadastre du Québec, ayant une superficie de 6 369.3 mètres carrés, tel que montré dans la description technique préparée par M. Frédéric Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 7 mars 2018, au numéro 3703 de ses minutes; la description technique est jointe au présent règlement à l'annexe D.

Adoptée.

7.3 Règlement numéro 2018-02 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service - Avis de motion et projet de règlement

Avis de motion CM 2018-042 concernant le règlement numéro 2018-02 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service

Avis de motion est donné par M. Jean-Paul Bélanger à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service sera déposé pour adoption.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

8.1 Règlement 2017-08 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Entrée en vigueur

Résolution CM 2018-043 concernant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que seule la municipalité de Sayabec devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 2017-08 modifiant le SAR

Considérant que le 28 novembre 2017 la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2017-08 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but d'agrandir un îlot industriel (aussi appelé îlot déstructuré) situé sur la route 132 à l'intersection de la route Pouliot à Sayabec;

Considérant que, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 2017-08 est entré en vigueur le 24 janvier 2018 soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement numéro 2017-08 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications que seule la municipalité de Sayabec devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 2017-08 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia;
2. d'adresser une copie certifiée conforme de ce document à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement numéro 2017-08.

Adoptée.

8.2 Appui à la MRC Vallée-de-La-Gatineau - Rinçage des embarcations

Résolution CM 2018-044 **concernant un appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau relatif au rinçage des embarcations**

- Considérant que la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau a adopté la résolution 2018-R-AG031 dans le but de demander au Gouvernement du Québec de mettre en place une réglementation visant à rendre obligatoire l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques afin d'enrayer la propagation des espèces exotiques envahissantes;
- Considérant que la MRC de La Matapédia compte de nombreux lacs et rivières où des embarcations provenant d'autres plans d'eau sont mises à l'eau pour la pratique de sports nautiques et pour la pêche;
- Considérant que la propagation des espèces exotiques envahissantes peut se faire par le transport des embarcations de toutes natures d'un plan d'eau vers un autre;
- Considérant que la MRC de La Matapédia partage les motifs invoqués par la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau relativement à l'inspection et au rinçage des embarcations nautiques.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu d'appuyer la résolution 2018-R-AG031 de la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau portant sur une demande adressée au gouvernement du Québec afin de mettre en place une réglementation afin de rendre obligatoire l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques.

Adoptée.

9. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU PALAIS DE JUSTICE AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFRASTRUCTURES

9.1 Négociation en cours – État de la situation

Une rencontre a eu lieu avec le représentant de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour le renouvellement du bail du palais de justice qui vient à échéance le 31 décembre 2018. Le système de chauffage fait l'objet de plainte par les occupants. Si la MRC réalise des travaux de correction au système de chauffage, la SQI démontre une ouverture pour un bail de 10 ans, ce qui permettrait d'amortir cet investissement sur une période plus longue.

9.2 Remplacement du système de chauffage et regroupement des entrées électriques

9.2.1 Étude et recommandation de LGT

En 2017, la MRC a mandaté la firme LGT pour étudier le système de chauffage et pour faire des recommandations sur les corrections à apporter. Le comité administratif a approuvé une offre de service de la firme LGT pour préparer les plans et devis pour la modification du système de chauffage, incluant le regroupement des entrées électriques. La confirmation du mandat à LGT, ainsi que la réalisation des travaux, est conditionnelle à ce que la SQI confirme le renouvellement du bail au palais de justice avec des modalités à la satisfaction de la MRC.

9.2.2 Règlement d'emprunt – Avis de motion

Avis de motion CM 2018-045 **concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le remplacement du système de chauffage et le regroupement des entrées électriques au palais de justice**

Avis de motion est donné par M. Paul Lepage à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour le remplacement du système de chauffage et le regroupement des entrées électriques au palais de justice sera déposé pour adoption.

10. PROGRAMME RÉNORÉGION – AUGMENTATION DE LA VALEUR MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE

Résolution CM 2018-046 **concernant l'augmentation de la valeur d'un logement admissible pour le programme RénoRégion**

- Considérant que le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence ;
- Considérant que depuis le lancement du programme en 2015 la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale de 100 000\$;
- Considérant qu'à compter du 1er avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible de la SHQ sera augmentée à 115 000 ;
- Considérant qu'il demeure de la responsabilité des partenaires de déterminer cette valeur maximale sur leur territoire, sans toutefois dépasser la nouvelle limite permise et que la modification de la valeur uniformisée maximale du logement dans une municipalité ou MRC doit être officialisée par le biais d'une résolution.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu à l'unanimité de hausser la valeur maximale d'un logement admissible au programme RénoRégion à 115 000\$ et ce, à compter du 1^{er} avril 2018.

Adoptée.

11. PROPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE – PLAN DE PARTENARIAT

Résolution CM 2018-047 concernant le plan de partenariat avec la Chambre de commerce MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu d'aviser la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia que le conseil de la MRC laisse à la discrétion des municipalités la décision d'adhérer ou non au plan de partenariat proposé et que la MRC n'agira pas comme intermédiaire pour recueillir les contributions demandées aux municipalités (quotes-parts).

Adoptée.

Monsieur D'Amours demande à ce que le financement de la Chambre de commerce soit traité lors d'une prochaine rencontre de travail. La rencontre de travail d'avril étant consacrée à la gestion des matières résiduelles, ce point sera traité ultérieurement.

12. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DE LA MATAPÉDIA – RÉCUPÉRATION DES MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS

Résolution CM 2018-048 concernant le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur le territoire de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu :

1. d'approuver le renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie de La Matapédia pour la récupération des meubles et électroménagers sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Matapédia; cette entente est pour une période de 3 ans (2018 à 2020) avec les modalités financières suivantes :

2018 ;	13 000 \$
2019 :	14 500 \$
2020 :	16 000 \$

2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

13. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Monsieur Mario Lavoie, secrétaire-trésorier, dépose au conseil le rapport d'activité du trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendum dans les municipalités*.

14. RÈGLEMENT NO 2018-01 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET DE NOVEMBRE 2021 – ADOPTION

Résolution CM 2018-049 concernant l'adoption du règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que soit adopté le règlement numéro 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021.

Adoptée.

15. MANDAT D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Résolution CM 2018-050 concernant un mandat d'appel d'offres de services professionnels pour le contrôle des sols et matériaux pour les travaux de voirie 2018

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le contrôle des sols et des matériaux pour des projets de voirie et de pose de conduites;

Considérant que nous évaluons avoir recours au moins à deux techniciens à temps plein pour effectuer le suivi des travaux sous la responsabilité du service de génie municipal cet été;

Considérant que les honoraires de laboratoire seront facturés aux municipalités en fonction des heures réellement effectuées (les frais de déplacement en sus).

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de mandater le service du génie municipal afin qu'il prépare un devis de services professionnels pour les services d'un laboratoire de sols et de contrôle des matériaux pour les projets de l'été 2018.

Adoptée.

16. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée aux membres du conseil de la MRC par extranet. Aucune question n'est adressée concernant celle-ci.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. AUTRES SUJETS

18.1 Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 4 avril 2018 à 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine rencontre de travail mercredi le 4 avril à 19h30 à l'endroit habituel.

18.2 Changement de la date de la rencontre de travail de juin 2018 (30 mai 2018)

Résolution CM 2018-051 **concernant la rencontre de travail du conseil du mois de juin 2018**

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de déplacer la date de la rencontre de travail du conseil, prévue le 6 juin 2018, au 30 mai 2018 à 19h30, à cause d'un conflit d'horaire avec l'assemblée des MRC du Québec planifiées par la FQM qui a lieu à Saint-Sauveur les 6 et 7 juin 2018.

Adoptée.

18.3 Banquet MRC 2019 – Choix de la municipalité hôte

Résolution CM 2018-052 **concernant le choix de la municipalité hôte pour le banquet 2019 de la MRC**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'accepter l'invitation de la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie pour la tenue du banquet 2019 de la MRC.

Adoptée.

18.4 Projet « Cadets » de la Sûreté du Québec

Résolution CM 2018-053 **concernant le projet « Cadets » de la Sûreté du Québec**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia participe au projet « Cadets » de la Sûreté du Québec à même le surplus accumulé de la MRC pour un montant de 5 000 \$, conditionnellement à l'implication financière de la Ville d'Amqui au projet;
2. que la présente résolution abroge et remplace la résolution CM 2018-026 portant sur le même objet.

Adoptée.

18.5 Dépôt de document – Projet spécial régional

Monsieur Marcel Belzile informe le conseil de la MRC que le club Lions d'Amqui a proposé un projet d'implantation d'un bureau de service fédéral dans La Matapédia. Il est demandé que ce document soit lu et diffusé auprès des membres du conseil de la MRC et des municipalités locales. Une copie sera transmise à ces instances.

Madame Chantale Lavoie précise qu'un argumentaire est en cours d'élaboration pour justifier l'implantation d'un tel bureau dans La Matapédia.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-054 **concernant la levée de la séance ordinaire du 14 mars 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h05.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint